

Sommaire

Informer, expliquer,
illustrer : ce que vous trouverez
dans *Travail !*

1

L'inspection du travail
en PACA à l'horizon 2019 :
quels enjeux ?

2

L'agenda

3

L'ambition de *Travail !*, la nouvelle publication de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur, est de proposer une information concrète sur la politique du travail dans notre région et sur l'action des agents du système d'inspection du travail et de leurs partenaires.

Convoquant la parole de décideurs ou d'experts de nos services, *Travail !* offre à la fois un commentaire de l'actualité réglementaire et un retour sur l'activité de l'inspection du travail dans les entreprises de notre région.

Le travail, parlons-en !

Edito



Patrick Maddalone
Directeur Régional de la Direccte
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les bouleversements qui parcourent aujourd'hui le monde du travail et la rapidité des évolutions de la législation nécessitent plus que jamais que les politiques mises en œuvre par les services de l'Etat s'accompagnent d'un effort de pédagogie pour les expliciter. C'est la raison pour laquelle la Direccte Provence-Alpes Côte

d'Azur a mis en place de longue date une politique de communication éditoriale active (publications, sites internet...) sur les champs d'intervention qui sont les siens.

Nous souhaitons aujourd'hui compléter et enrichir cette politique par un support d'information spécifique à l'Inspection du Travail, capable à la fois d'éclairer nos usagers - chefs d'entreprises, salariés, représentants du personnel, organisations professionnelles et partenaires - sur l'actualité réglementaire foisonnante que connaît le droit du travail, et de faire connaître concrètement les modalités de l'action des agents de l'Inspection du Travail. Ceux-ci sont en effet chaque jour au contact direct des entreprises, dans une double posture de conseil et de contrôle qu'il leur appartient de faire converger dans un souci constant de l'intérêt général.

J'ai donc grand plaisir à vous présenter aujourd'hui le numéro zéro de *Travail !*, la nouvelle lettre d'information de l'inspection du travail initiée par la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur, et je forme le vœu qu'elle contribuera à la fois à la lisibilité du droit et à la compréhension de notre action. Je vous en souhaite bonne lecture.

Informer, expliquer, illustrer : ce que vous trouverez dans *Travail !*

Sur un format de 4 pages clair, concis et illustré, avec un rythme de publication de trois à quatre éditions par an, chaque numéro de *Travail !* proposera un dossier de fond consacré à un des champs-clés que recouvre la politique du travail : actions régaliennes de contrôle, prévention des risques, accompagnement du dialogue social, égalité femmes-hommes, prestations de service internationales...

Une rubrique « *Le point sur* », permettra au lecteur, sur plus d'une page, de découvrir l'ensemble des dimensions techniques ou réglementaires du sujet proposé.

Une deuxième rubrique intitulée « *La parole à...* » viendra illustrer le thème en convoquant l'expérience, le regard ou l'expertise d'une personnalité qualifiée.

Enfin une page sera consacrée à l'actualité de la politique du travail en région.

Nous espérons vivement vous compter parmi nos lecteurs de cette nouvelle publication de la Direccte. ■

Jean-François Dalvai

Directeur adjoint de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur, en charge du Pôle Politiques du Travail

L'inspection du travail en PACA à l'horizon 2019 : quels enjeux ?

Jean-François Dalvai, vous êtes chargé de coordonner et de piloter l'action des services de l'inspection du travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur, que pouvez-vous nous dire des perspectives de ce service de contrôle dans notre région ?

Tout d'abord, que nous répondons à un besoin : le nombre des sollicitations qui parviennent à nos services renseignements, physiquement ou par téléphone (près de 170 000 objets traités en 2017), le montre clairement : tous les usagers, qu'ils soient salariés, chefs d'entreprise, représentants du personnel ou partenaires de nos services, tous expriment leur besoin d'y voir clair dans l'actualité de la réglementation.

La richesse de l'activité législative de la période que nous traversons accentue bien évidemment cette demande. Une de nos missions essentielles est donc d'accompagner, d'informer, afin de rendre intelligible la réglementation.

Notre action doit aussi permettre à ceux qui ont à l'appliquer de le faire correctement. Par exemple, comment mettre en place un Comité Social et Economique, comment négocier un accord d'entreprise sur l'égalité entre les femmes et les hommes, comment protéger les salariés du risque chimique, ou routier...

Enfin, lorsque cela est nécessaire, de sanctionner quand un employeur

s'éloigne sciemment de la réglementation. Ces trois axes - information, conseil, contrôle - structurent notre action.

Ces objectifs sont ambitieux. De quels moyens dispose l'inspection du travail pour les atteindre ?

Le système d'inspection du travail dispose d'une part d'agents de contrôle, basés dans les départements, au plus près des entreprises : nous comptons 157 sections d'inspection territorialement identifiées et une unité de contrôle régionale compétente en matière de lutte contre le travail illégal et les fraudes aux Prestations de Service Internationales (PSI).

Il comprend d'autre part des agents chargés des renseignements en droit du travail, au contact localement des usagers, et susceptibles de répondre chaque jour à leurs questions. Nous disposons également d'agents chargés de l'animation du dialogue social, ou de l'appui technique et méthodologique.

L'ensemble des agents composant ce système est susceptible d'apporter les réponses adaptées aux questions parfois complexes d'application du droit du travail, que ce soit aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants. Vous trouverez dans cette publication les liens nécessaires pour nous saisir, ou pour consulter notre site internet, sur lequel sont mises à votre disposition de nombreuses réponses.



Pour mener nos actions de contrôle, nous disposons désormais également de nouveaux pouvoirs permettant d'appliquer les sanctions dans des délais beaucoup plus brefs (sanctions administratives, transactions pénales notamment).

L'inspection du travail en Paca, les chiffres*

- **157 agents de contrôle**, répartis sur les 6 départements.
- **40 agents** en charge des renseignements du public
- **1 Unité Régionale d'Appui et de Contrôle Travail Illégal (URACTI)**, forte de 11 agents.
- **Plus de 21 000 interventions** auprès des entreprises, dont plus de **8 000** sur les axes prioritaires (prestations de service internationales, travail illégal, égalité femmes-hommes, santé et sécurité au travail) et près de **11 000** contrôles.
- **369 procédures pénales**
- **486 mises en demeure**
- **87 sanctions administratives**

(*) chiffres 2017

Quels sont les principes qui sous-tendent l'action de l'inspection du travail dans la période à venir ?

En premier lieu, nos objectifs prioritaires sont redéfinis : ils s'inscrivent désormais dans la durée (actions pluriannuelles) autour d'axes resserrés (le contrôle de la légalité des prestations de services internationales, la lutte contre le travail

illégal, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la santé et la sécurité au travail) et mieux pilotés (objectifs chiffrés).

L'idée est de pouvoir peser concrètement sur les dérives constatées, par une mobilisation forte et collective sur ces axes. Nous n'abandonons bien sûr pas les autres obligations du Code du Travail, mais 50% de nos interventions porteront sur ces 4 axes.

D'autre part, nous souhaitons travailler de façon croissante dans le partenariat avec d'autres acteurs. Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT), véritable « parlement de la santé au travail » permet d'associer les partenaires sociaux, représentants des employeurs et des salariés, aux grandes orientations de la politique régionale de prévention. Ces orientations s'incarnent dans le Plan Régional Santé Travail (PRST) dans lequel nous intervenons dans une posture de coordination avec des acteurs tels que la CARSAT, l'ARACT, l'OPPBT, et les services de santé au travail, pour être plus efficaces, ensemble, contre les accidents du travail ou les maladies professionnelles.



Nous travaillons de même dans les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF), au sein desquels, sous l'autorité du procureur et du préfet, nous intervenons aux côtés des services de police et de gendarmerie, de l'URSSAF, de la DDFIP, des Douanes,



ce qui nous permet de mieux cibler les fraudes et de démultiplier notre capacité d'intervention.

D'ores et déjà, nous appliquons les mêmes modalités d'action dans l'accompagnement du dialogue social : c'est le cas dans les Observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social institués par les ordonnances Travail de l'automne 2017, ou nous intervenons aux côtés des partenaires sociaux pour disposer de diagnostics fiables permettant d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans la négociation collective. Et nous abordons de la même manière l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre du Comité Social et Economique (CSE).

Ensemble, clairement, nous allons plus loin, au service de nos usagers. ■

L'agenda

En 2019, retrouvez dans les colonnes de *Travail !* des points sur :

- La Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Le Comité Social et Economique (CSE)
- La santé au travail
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Pour en savoir +

Pour contacter les services renseignements en droit du travail et les services de l'Inspection du travail, rendez-vous sur la page de votre département du site internet de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité de la politique du travail en Paca sur :

www.paca.direccte.gouv.fr/Travail-et-relations-sociales

Découvrez toute l'information sur la prévention des risques professionnels sur notre site Santé et Sécurité au Travail en Paca

www.sante-securite-paca.org

Travail ! est une publication de la Direccte Provence Alpes-Côte d'Azur
Directeur de la publication :

Patrick Maddalone

Rédaction : Pôle Travail

Coordination graphique et éditoriale :

Unité Communication de la Direccte Paca

Création : L'Agence Mars

Crédits photos : Frédéric Bully, Valérie Couteron